

## L'alpage, une tradition vivante et modernisée

Patrick LANDROT

DRAF de Rhône-Alpes  
Service régional  
de statistique agricole

***Avec plus de 680 000 hectares, les alpages couvrent le sixième du massif alpin, et près de la moitié de sa superficie agricole. Ces pâturages d'altitude ne sont utilisés qu'en période estivale, de manière extensive. Les deux tiers appartiennent à des collectivités publiques, souvent des communes. Ils sont en général loués.***

***Car le pastoralisme est bien vivant sur l'ensemble du massif : les alpages accueillent l'été près de 100 000 bovins et plus de 800 000 ovins. Le tiers des ovins vient de loin. Partis de la plaine de la Crau et des plateaux varois, ces animaux pratiquent la grande transhumance.***

***Mais l'image du berger montant à pied le long d'un sentier avec son troupeau et sa mule chargée est bien désuète. Voie d'accès carrossable, alimentation en eau, pose de clôture ou bâtiment aménagé..., l'alpage s'est modernisé.***

Production de qualité, appellation d'origine, gestion de l'espace, gestion des paysages sont devenus des maîtres mots, des réponses à certaines interrogations sur l'avenir de la société dont les médias se font largement l'écho. Dans ce discours, les alpages font plus que jamais figure de symbole. Spécificité des zones de montagne, ils représentent la recherche constante d'équilibres entre l'herbe et l'arbre, entre espace de production et espace de loisir<sup>1</sup>.

Car le pastoralisme est bien vivant sur l'ensemble du massif alpin, de la Méditerranée à la frontière suisse. De nombreux utilisateurs, individuels ou collectifs, montent chaque printemps sur les alpages avec leurs bovins, leurs équins, leurs ovins et leurs caprins pour y passer la saison d'été. Les alpages sont des pâturages d'altitude utilisés exclusivement en période estivale et de manière extensive. Ils se trouvent bien sûr près des sommets, juste en dessous des névés et des rochers, là où

la forêt ne pousse plus, mais aussi à des altitudes beaucoup plus basses dans les Préalpes (encadré).

Avec près de 3 000 unités pastorales, les alpages couvrent 680 000 hectares. C'est un

### L'alpage

*L'alpage est une portion de territoire toujours en herbe exploitée par pâturage extensif. Elle présente une unité géographique d'au moins 10 hectares et est soumise à une unité de gestion. Son utilisation est limitée à la période estivale et s'effectue généralement sans retour journalier des animaux au siège de l'exploitation.*

*On distingue les unités d'altitude de celles d'altitude moyenne. Les premières sont situées au-dessus de l'habitat permanent et sont utilisées de juin à septembre, durant une période qui avoisine 120 jours. Les secondes sont situées au même niveau que l'habitat permanent et sont utilisées sur une plus longue période, de mai à octobre.*

1. Selon les mots de M. Pierre Lachenal, directeur du groupement d'intérêt économique Alpages et Forêts.

sixième de la superficie du massif alpin. Cela peut paraître modeste, mais c'est en comptant dans cette superficie la forêt, très étendue dans les Préalpes, et les terres incultes, tout aussi étendues dans les hauts massifs montagneux. Si l'on ne s'intéresse qu'à la surface agricole de montagne, près de la moitié est en alpage. Voilà qui mesure mieux son importance et son rôle (tableau 1). Et encore, il aurait été possible d'adjoindre aux alpages les autres territoires pastoraux, qui font partie du massif alpin mais qui ne sont pas en altitude. Ils sont utilisés en intersaison, en hivernage ou par période au cours de l'année. Ils occupent des vastes surfaces dans les Alpes du Sud, près de 300 000 hectares (encadré).

Bien sûr, l'importance des alpages par département varie en fonction de l'étendue de leur zone alpine. Les Hautes-Alpes et la Savoie arrivent en tête, avec plus des trois quarts de leur surface agricole en alpage. À eux deux, ils détiennent la moitié du domaine pastoral. À l'opposé, la Drôme est moins concernée. Quant au Vaucluse, il ne dispose que de quelques unités sur le Mont Ventoux.

## Une emprise toujours aussi vaste

L'emprise du domaine pastoral est relativement stable. La comparaison avec les données de 1983, date du précédent recensement des unités pastorales, est en effet trompeuse. D'après ces résultats, la surface se serait réduite d'environ 10 % alors que le nombre d'alpages est resté stable. Cette diminution semble plus liée à la précision du contour des unités qu'à une réelle évolution. Par exemple, les rochers et les bois non enclavés dans l'unité mais situés à sa périphérie ont été exclus lors du dernier recensement. Il n'en reste pas moins que des unités ont été abandonnées, en particulier dans les lieux les moins accessibles, mais d'autres territoires de plus basse altitude sont devenus des alpages.

Tableau 1  
La moitié de la surface agricole en alpage

	Alpes du Nord	Alpes du Sud	Ensemble du massif alpin
Nombre d'unités pastorales	1 980	920	2 900
Dont unités d'altitude	1 450	580	2 030
Surface totale en alpage (ha)	299 000	377 000	676 000
Part dans la SAU (%)	48	54	51
Surface moyenne par unité (ha)	150	410	230

Sources : AGRESTE - Recensements des unités pastorales en Rhône-Alpes (1996) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (1997)

Chaque alpage est vaste, 200 hectares en moyenne. Il n'est pas rare de trouver des unités de plus de 1 000 hectares. Il y en a près de 150, localisées surtout dans les Alpes du Sud (graphique 1). L'opposition est en effet

### Le recensement des unités pastorales

*Sous la responsabilité des services statistiques du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le recensement des unités pastorales a été réalisé en 1996 sur la région Rhône-Alpes et en 1997 sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il avait notamment pour objectif d'établir un état des lieux du domaine pastoral, en particulier des alpages, et de fournir des éléments d'évaluation de l'impact des investissements réalisés dans les deux régions.*

*La collecte a été réalisée par enquêteur auprès d'une commission communale. L'enquêteur était chargé :*

- d'établir la liste des unités pastorales,
- de repérer et de tracer le contour des unités sur une carte au 1/25 000,
- de renseigner un questionnaire par unité.

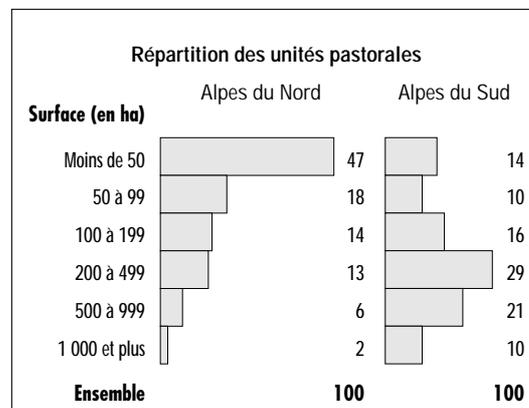
*Le recensement s'est déroulé dans le cadre de deux conventions relatives à la connaissance du domaine pastoral, passées entre le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le Cemagref<sup>1</sup> et, d'une part le groupement d'intérêt économique Alpages et Forêts pour la région Rhône-Alpes, d'autre part la maison régionale de l'élevage pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les financements ont été assurés par l'État (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire), la région Rhône-Alpes et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.*

*Cette étude porte sur le massif alpin, qui couvre tout ou partie des départements suivants : Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes et Vaucluse.*

1. Centre du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et forêts.

Graphique 1  
Dans le sud, un alpage sur dix couvre plus de 1 000 ha

En % du nombre d'unités



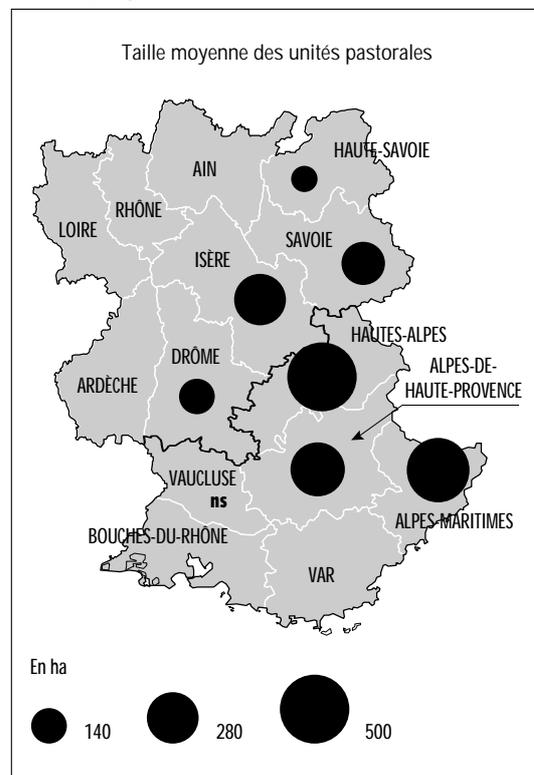
Sources : AGRESTE - Recensements des unités pastorales en Rhône-Alpes (1996) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (1997)

forte entre le sud et le nord : de 400 hectares, la moyenne tombe à moins de 150 dans les Alpes Nord. Elle est même inférieure à 100 hectares dans le département le plus septentrional, la Haute-Savoie (carte 1). Cela tient à l'altitude, à l'espèce animale et au mode d'exploitation.

### Des ovins sur les grandes unités d'altitude

Les unités d'altitude, c'est-à-dire celles au-dessus de l'habitat permanent, sont les plus grandes, 260 hectares en moyenne. Ce sont aussi les plus nombreuses. Leur part est importante sur le centre et l'est du massif. Les plus grandes sont utilisées par des immenses troupeaux ovins pouvant atteindre 3 000 têtes. Les bovins pâturent les unités plus petites, mais de grands troupeaux collectifs, le plus souvent de génisses et de vaches allaitantes, utilisent aussi les grandes unités. La majorité des animaux arrive en juin pour une durée moyenne d'un peu moins de 100 jours. Les unités qui font partie d'un circuit ont une durée d'utilisation plus courte.

Carte 1  
Des alpages vastes dans le sud



Sources : AGRESTE - Recensements des unités pastorales en Rhône-Alpes (1996) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (1997)

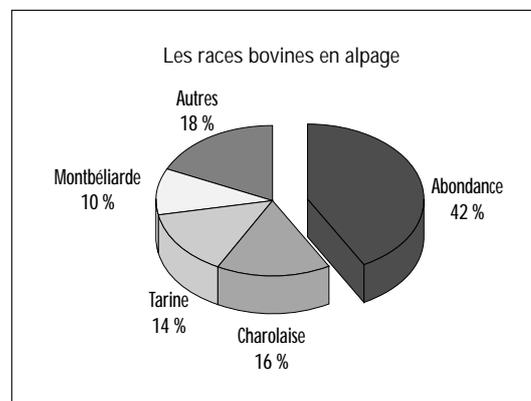
Les unités d'altitude moyenne, au même niveau que l'habitat permanent voire en dessous, sont utilisées plus longtemps, de mai à octobre. Elles sont plus petites, 170 hectares en moyenne. Près des deux tiers ont moins de 100 hectares. Leur taille est peu propice à l'entretien de grands troupeaux collectifs. Plus proches des sièges d'exploitation, elles intéressent de nombreux agriculteurs qui n'ont pas besoin de se grouper pour utiliser ces territoires. Elles sont pâturées à la fois par les ovins et les bovins, mais peu par les vaches laitières. L'intérêt de ces unités est en effet assez limité pour ce type d'animaux. En revanche, elles regroupent la moitié des vaches nourrices inalpées.

### La récente montée en alpage des nourrices

Les charolaises, qui forment le gros de l'effectif de vaches nourrices, sont les dernières à être montées en alpage. Elles y sont arrivées en force et sur l'ensemble du massif. L'effectif de vaches nourrices en alpage a été multiplié par cinq depuis 1983. Dans deux départements, les Alpes-de-Haute-Provence et la Drôme, les vaches nourrices représentent plus de la moitié du cheptel bovin inalpé. Les vaches laitières sont, quant à elles, une spécificité des deux départements savoyards. Au nombre de 24 000, elles sont deux fois plus nombreuses que les vaches nourrices et tiennent une place importante dans le cheptel bovin. L'exploitant monte son troupeau de vaches laitières sur les unités d'altitude, laissant libres pour la fauche les prairies autour

Graphique 2  
L'Abondance domine en montagne

En % du nombre de têtes



Sources : AGRESTE - Recensements des unités pastorales en Rhône-Alpes (1996) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (1997)

du siège de l'exploitation. Les hivers sont longs en montagne et il faut engranger beaucoup de réserves fourragères. Cet exploitant fabrique, éventuellement avec l'aide de sa famille, des fromages fermiers. Il transforme le lait en reblochon, en beaufort, en abondance ou en tomme. Les trois premiers bénéficient d'une appellation d'origine contrôlée (AOC). Abondance, c'est aussi le nom de la race bovine qui domine en montagne. Avec plus de la moitié des effectifs dans les deux

Savoie, elle arrive loin devant la tarine et la montbéliarde. Sur l'ensemble du massif, elle constitue plus de 40 % du cheptel inalpé (graphique 2).

Cette production fromagère, bien valorisée, a permis de maintenir les troupeaux de vaches laitières en alpage. Leur effectif s'accroît même légèrement, malgré l'instauration des quotas laitiers qui a conduit à la chute que l'on connaît au niveau national. C'est certainement l'un des effets les plus marquants de la qualité du domaine pastoral et de la politique menée en faveur de la montagne.

Les génisses et quelques jeunes bovins complètent le troupeau bovin. Ils sont largement présents dans les Savoie, puisqu'ils sont plus nombreux que les vaches laitières. Ils pâturent également les alpages de l'Isère et des Hautes-Alpes et, dans une moindre mesure, ceux des autres départements.

Globalement, le nombre de bovins présents au 15 juillet sur les alpages du massif alpin approche les 100 000 têtes et 60 % sont regroupés dans les deux Savoie (tableau 2, cartes 2).

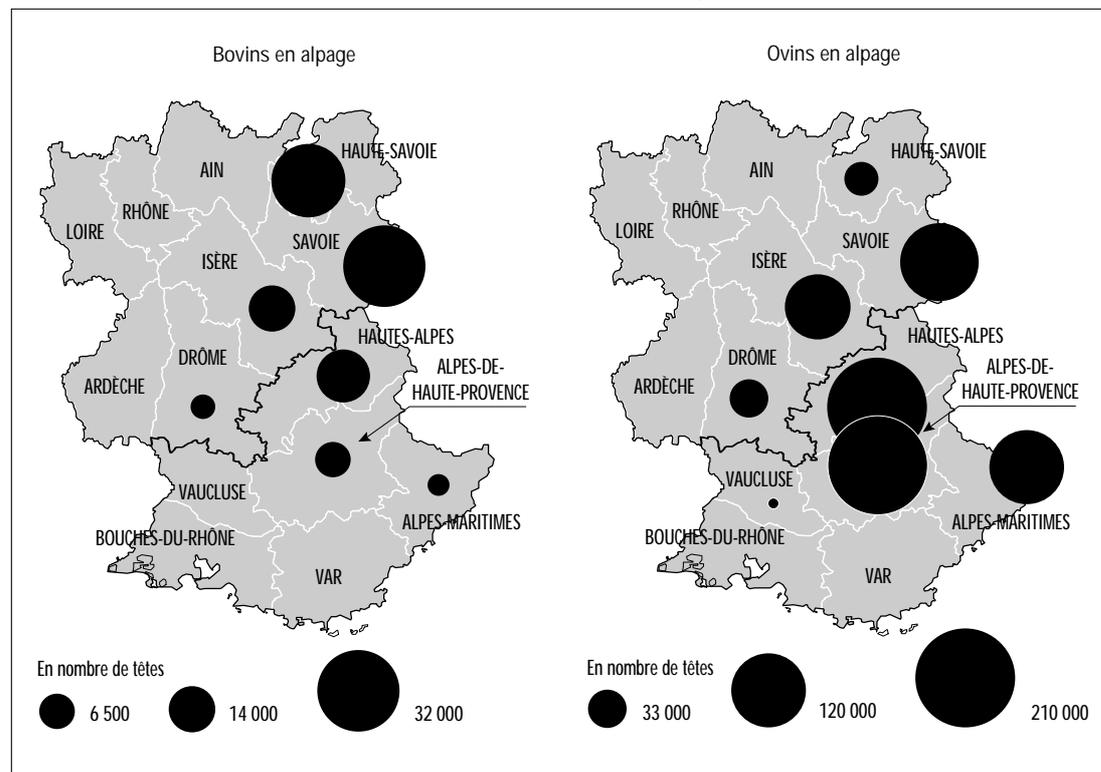
Tableau 2  
100 000 bovins et 800 000 ovins pâturent les alpages

En millier de têtes

Cheptel présent en alpage au 15 juillet	Alpes du Nord	Alpes du Sud	Ensemble du massif alpin
Bovins	72,0	24,0	96,0
Ovins	282,0	548,0	830,0
Caprins	6,8	5,7	12,5
Équins	1,3	0,6	1,9

Sources : AGRESTE - Recensements des unités pastorales en Rhône-Alpes (1996) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (1997)

Cartes 2  
Les bovins dans les deux Savoie, les ovins dans les Alpes du Sud

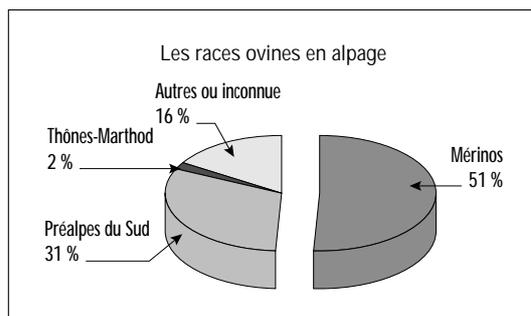


Sources : AGRESTE - Recensements des unités pastorales en Rhône-Alpes (1996) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (1997)

## Le tiers des ovins pratique la grande transhumance

Plus de 800 000 ovins sont inalpés au 15 juillet. Plus nombreux que les bovins en terme d'unités de gros bétail (UGO), ils sont surtout

Graphique 3  
Le Mérinos devance les Préalpes du Sud  
En % du nombre de têtes

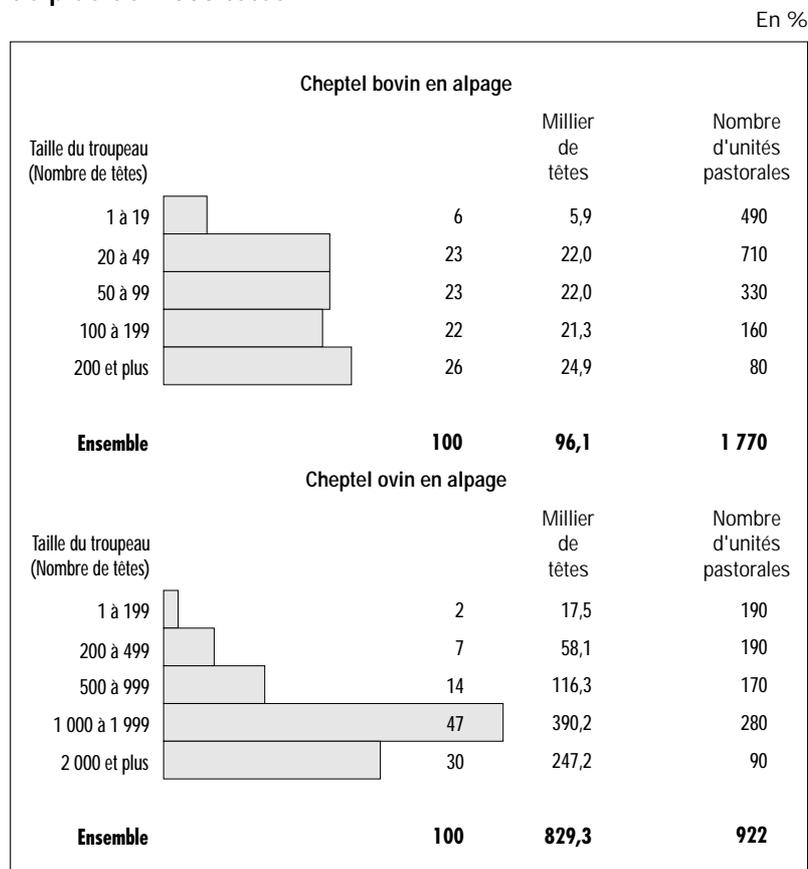


Sources : AGRESTE - Recensements des unités pastorales en Rhône-Alpes (1996) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (1997)

localisés dans le sud, là où les pelouses sont plus sèches. Les trois départements alpins du sud regroupent les deux tiers des ovins. Dans le nord, les ovins se cantonnent en marge des meilleures pelouses, réservées aux bovins. Deux races pures prédominent : le Mérinos et les Préalpes du Sud. À noter, la race Thônes-Marthod, race locale des Savoie, qui maintient ses effectifs inalpés au-dessus de 10 000 têtes. Les autres animaux sont croisés. Les Mérinos devancent largement les Préalpes du Sud, d'autant plus que leur effectif est vraisemblablement sous évalué. Les commissions communales interrogées lors du recensement n'ont pas toujours pu indiquer la race des animaux, notamment ceux qui venaient de loin. Tout laisse supposer qu'il s'agit dans la plupart des cas de Mérinos (graphique 3).

Le tiers des ovins inalpés vient en effet de loin, il pratique la grande transhumance. Ces ovins partent traditionnellement de la plaine de la Crau et des coteaux varois et montent dans les alpages d'un vaste territoire allant des Alpes-Maritimes à la Savoie. Ce sont des troupeaux de grande taille sur de grandes surfaces. Ovins transhumants ou ovins locaux, les troupeaux de plus de 1 000 têtes paissent sur des unités de 700 hectares en moyenne. Ils regroupent les trois quarts du cheptel (graphique 4). À l'inverse, la transhumance bovine reste la plupart du temps dans les limites départementales, même si quelques troupeaux viennent d'Italie. Il ne faut pas oublier enfin les équins et les caprins qui, bien qu'en faible nombre, sont aussi présents sur les alpages.

Graphique 4  
Les trois quarts des ovins paissent dans des troupeaux de plus de 1 000 têtes



Sources : AGRESTE - Recensements des unités pastorales en Rhône-Alpes (1996) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (1997)

## Des outils législatifs sur mesure

Le maintien de l'utilisation des alpages est dû à des facteurs multiples dont, sans aucun doute, la loi de 1972 qui a relancé le pastoralisme et celle de 1985 qui l'a conforté (encadré p. 30). Parmi les trois outils créés par la loi pastorale, la convention pluriannuelle de pâturage a eu le plus vif succès. Il est vrai que le mode de faire-valoir dominant des alpages est la location. Plus de trois hectares sur quatre sont loués ; cette proportion dépasse même 90 % dans les Alpes-Maritimes. Avec, dans la plupart des cas, une durée de neuf ans renouvelable, la convention de pâturage garantit, comme le bail d'alpage, la pérennité d'une bonne gestion pastorale. Ces deux formes de location concernent maintenant les deux tiers des surfaces louées. Elles ont connu

un développement plus important au sud qu'au nord (graphique 5).

Les groupements pastoraux agréés ne sont pas très nombreux, mais en constante augmentation. Ils gèrent de grandes unités, près de 500 hectares en moyenne. Avec 11 % des unités, ils occupent 23 % des surfaces (tableau 3). Depuis 1983, le nombre d'alpages qu'ils exploitent a plus que doublé. La majeure partie, toutefois, était déjà gérée par des groupements mais non constitués juridiquement. Cette gestion collective des troupeaux est surtout développée en Isère et dans les Hautes-Alpes. Ces deux départements regroupent les

deux tiers des ovins et plus de la moitié des bovins inalpés sous cette forme.

Les associations foncières pastorales (AFP) sont peu nombreuses et relèvent d'une dynamique locale dans laquelle l'action des services pastoraux est déterminante. Un peu moins de 300 unités font partie d'une AFP. Il est vrai que la création d'une AFP se justifie surtout quand les propriétés sont petites et morcelées. Le regroupement de propriétaires permet alors une meilleure structure des unités et il devient possible de réaliser des aménagements inenvisageables au niveau de chaque propriété. De nombreux alpages ne

### La politique de la montagne et le pastoralisme

*La politique de la montagne est ancienne. Elle remonte aux premières mesures prises en 1860 pour limiter les effets catastrophiques de l'érosion. Cette politique de restauration et de conservation des terrains en montagne était menée par l'administration forestière et concernait déjà, pour partie, le pastoralisme.*

*Mais il faut attendre la loi de 1972 pour voir apparaître les premiers éléments d'une politique agricole spécifique, avec la loi relative à la mise en valeur pastorale en montagne. Elle relance et organise l'activité pastorale en créant trois outils complémentaires :*

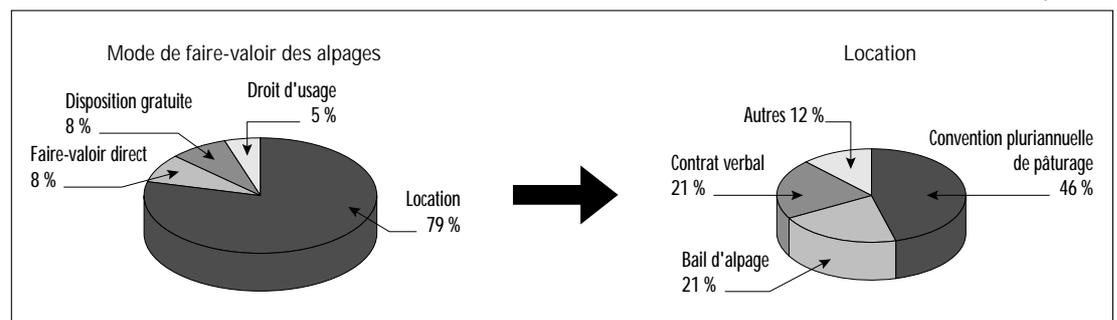
- les **associations foncières pastorales** qui regroupent les propriétaires de pâturages, et accessoirement de forêt, afin d'assurer une gestion commune des terrains ;
  - les **groupements pastoraux** qui offrent un cadre d'association aux éleveurs montagnards et leur donnent un plus grand pouvoir de négociation tout en favorisant une amélioration des techniques d'élevage ;
  - les **conventions pluriannuelles de pâturage**, contrats de location dérogatoires au statut des baux ruraux, qui concilient sécurité des preneurs et particularisme pastoral.
- Parallèlement l'État, à travers le Fonds de rénovation*

*rurale, puis le Fonds interministériel du développement et d'aménagement rural (FIDAR), finance la majorité des travaux d'amélioration pastorale. C'est à cette époque, en 1974, que l'indemnité spéciale montagne est créée. C'est l'aide la plus connue, mais il en existe de nombreuses autres. 1974, c'est aussi la naissance du premier service pastoral en Haute-Savoie. Les services pastoraux sont des associations chargées de favoriser et de soutenir le pastoralisme.*

*En 1985, la loi relative au développement et à la protection de la montagne met en place un dispositif d'ensemble qui touche la plupart des secteurs de la vie économique et sociale dont, bien sûr, l'activité pastorale. Elle est basée sur le concept d'auto-développement et donne aux acteurs locaux les moyens réglementaires et financiers de leurs actions. C'est la création des comités de massifs, notamment ceux des Alpes du Nord et du Sud, du Fonds d'intervention pour l'auto-développement en montagne (FIAM) et des taxes départementales et communales sur les remontées mécaniques. L'État, avec ses nouveaux partenaires et sur la base d'une politique définie localement, notamment dans le cadre des contrats de plan État-Région, poursuit sa politique en faveur du pastoralisme.*

Graphique 5  
Convention pluriannuelle de pâturage et bail d'alpage

En % de la superficie



Sources : AGRESTE - Recensements des unités pastorales en Rhône-Alpes (1996) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (1997)

sont pas dans ce cas, en particulier, ceux appartenant aux collectivités publiques. Ils couvrent plus des deux tiers des surfaces et appartiennent essentiellement aux communes (tableau 4).

### Des accès carrossables, des clôtures et de l'eau

Au-delà des outils, les politiques d'aménagement et de gestion du territoire conduites par l'État, les régions et les autres collectivités locales ont permis d'entreprendre des travaux d'améliorations importants et visibles. L'image de l'alpagiste montant à pied le long d'un sentier avec son troupeau et une mule chargée de matériel est bien désuète. Maintenant plus de la moitié des unités possèdent un accès goudronné ou carrossable ; on peut y ajouter les 25 % d'unités qui ont un accès praticable pour une jeep, c'est-à-dire un véhicule à quatre roues motrices. Parmi celles qui n'ont

qu'un sentier, quelques-unes sont ravitaillées par hélicoptage. Certes, l'amélioration des accès n'a pu se faire que grâce aux axes de communication créés pour des raisons étrangères au souci d'améliorer l'équipement pastoral. Il fallait cependant rejoindre ces axes et, depuis 1983, l'aménagement des pistes d'accès a concerné une unité sur quatre. L'effort réalisé est à la hauteur des enjeux car les difficultés d'accès sont la principale cause d'abandon des alpages. Elles expliquent à elles seules plus du quart des 200 abandons d'unités intervenus depuis 1983. La Haute-Savoie est la plus touchée. Maintenant, l'essentiel des besoins est couvert et très peu de travaux sur les accès sont envisagés dans les années à venir.

Les travaux d'amélioration ne concernent pas que les accès, ils portent aussi sur l'équipement et la surface des alpages. Le nombre de travaux menés pour améliorer les équipements a été considérable. Ils ont touché près d'une unité sur deux et chaque unité a souvent bénéficié de plusieurs travaux (graphique 6). Les travaux sur l'eau et les clôtures ont profité à l'ensemble du massif. Cela se comprend aisément sachant que la pose de clôtures permet de se libérer du gardiennage ou de mieux gérer les surfaces et que, dans les Alpes du Sud, les

Tableau 3  
Les groupements agréés gèrent des unités pastorales plus grandes

Type de gestion des alpages	Unités pastorales (nombre)	Surface totale (millier d'ha)	Surface moyenne (ha)
Gestion individuelle	2 330	441,7	190
Groupement agréé	320	154,4	480
Autre groupement	250	79,5	320
<b>Ensemble</b>	<b>2 900</b>	<b>675,6</b>	<b>230</b>

Sources : AGRESTE - Recensements des unités pastorales en Rhône-Alpes (1996) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (1997)

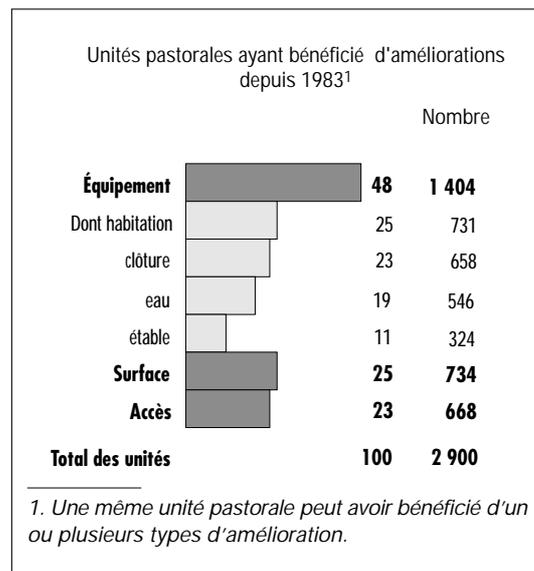
Tableau 4  
Les communes possèdent les deux tiers du territoire des alpages

Propriété des alpages	Unités pastorales (nombre)	Surface totale (millier d'ha)	Surface moyenne (ha)
Privée individuelle	2 010	184,1	90
Privée collective	160	21,3	130
Communes et sections <sup>1</sup>	530	425,3	800
Autres collectivités publiques	200	44,9	220
<b>Ensemble</b>	<b>2 900</b>	<b>675,6</b>	<b>230</b>

1. Section : personne morale de droit public dont le territoire s'étend sur une fraction de commune et qui possède des biens fonciers distincts du patrimoine communal.  
Sources : AGRESTE - Recensements des unités pastorales en Rhône-Alpes (1996) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (1997)

Graphique 6  
Près de la moitié des unités ont amélioré leur équipement

En % du nombre d'unités



Sources : AGRESTE - Recensements des unités pastorales en Rhône-Alpes (1996) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (1997)

## Le gardiennage des animaux

*Autrefois, les animaux étaient gardés par les enfants, les parents ou d'anciens ouvriers qui ne pouvaient plus assurer de travaux pénibles. Cette pratique a disparu et le gardiennage permanent des animaux est devenu une contrainte dont les éleveurs se sont affranchis. Même si en alpage la situation est différente, les gestionnaires ont aussi cherché à s'en libérer. Pour cela, ils ont amélioré les accès pour se rendre plus facilement sur les unités et ils ont posé des clôtures. Le tiers des unités pastorales est actuellement clos entièrement. Cette proportion atteint la moitié dans les Alpes du Nord.*

*Dans la moitié des alpages, le gestionnaire ne monte plus tous les jours. Ces alpages sont essentiellement pâturés par des bovins ; ils sont clos en majorité. C'est*

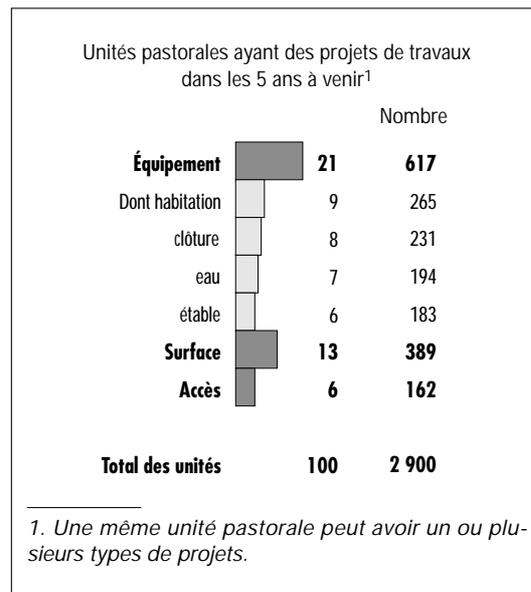
*ainsi que près de la moitié des bovins ne sont pas gardés en permanence. Les Savoie font en partie exception, car la production laitière nécessite une présence permanente dans de nombreux alpages.*

*La présence quotidienne est aussi la règle pour les ovins. Quatre sur cinq sont gardés en permanence. La plupart des alpages qu'ils pâturent ne sont pas entourés de clôtures. Celles-ci sont plutôt utilisées pour assurer une meilleure gestion de l'herbe par les animaux.*

*Qu'il l'assure en permanence ou de façon périodique, l'éleveur demeure le principal acteur de la surveillance du troupeau. Seulement un alpage sur sept est confié à un entrepreneur de garde ou un salarié. Ces derniers sont plus présents dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.*

## Graphique 7 Des projets d'aménagements encore nombreux

En % du nombre d'unités



Sources : AGRESTE - Recensements des unités pastorales en Rhône-Alpes (1996) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (1997)

problèmes d'abreuvement sont la première cause d'abandon des alpages (encadré).

L'ampleur des travaux sur les bâtiments est assez différente d'une zone à l'autre. Dans les deux Savoie, la modernisation des bâtiments a été importante, aussi bien pour l'habitation

humaine que pour le logement des animaux. Souvent liée à la production laitière, elle s'est accompagnée de l'installation d'eau courante, de la construction de salle de fabrication fromagère et de la mise aux normes sanitaires. Les chalets savoyards sont maintenant bien équipés, mais leur état peut encore être amélioré comme en témoignent les projets dans les années à venir. Dans le reste des Alpes, les travaux concernent essentiellement les bâtiments d'habitation, appelés au sud cabanes pastorales. Malgré l'effort important réalisé, la demande reste grande dans tous les types de travaux. Les projets touchent maintenant de plus petites unités (graphique 7). L'entretien des surfaces, essentiellement le débroussaillage, a concerné une unité sur quatre depuis 1983. C'est là que les besoins restent les plus importants, mais il est vrai que sans une pression suffisante des animaux pour contenir la végétation arbustive, l'emploi d'engins mécaniques est nécessaire.

Ce vaste programme d'amélioration a bénéficié à l'ensemble des Alpes. Les alpages sont aujourd'hui bien aménagés, même si des efforts restent à faire pour éviter que de nouvelles surfaces soient abandonnées. Mais, soyons en sûr, l'attention de plus en plus grande portée au pastoralisme et le dynamisme de l'activité pastorale, bien visible dans les nombreux projets, permettent de garder un pastoralisme vivant. La montagne joue ainsi pleinement son rôle d'espace de production et d'espace de loisir.

## Éléments bibliographiques

ERNOULT C., FAVIER G. et DOBREMEZ L. (1999), « Atlas pastoral Rhône-Alpes ». CEMAGREF, 3<sup>e</sup> trimestre.

MOURIER G. (1999), « Des pratiques pastorales sur toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ». AGRESTE-DRAF Provence-Alpes-Côte d'Azur, juin.

CHAMBARD P.-J. et NOURRISSÉ R. (1998), « Le domaine pastoral en 1996 - les départements de Savoie ». AGRESTE-DRAF Rhône-Alpes, 2<sup>e</sup> trimestre.

BERNARDIN B. (1997), « Le domaine pastoral en 1996 - Rhône-Alpes ». AGRESTE-DRAF Rhône-Alpes, 1<sup>er</sup> trimestre.

MELOT G. et JOUVION P. (1990), « Recensement des unités pastorales en 1983 ». Collections de statistique agricole - *Étude* n° 288, SCEES, février.

PELTIER C. (1986), « La zone de montagne ». Le point sur, CEMAGREF, janvier.

Ministère de l'Agriculture (1984), « La montagne : une loi, une politique ». Supplément au Bulletin Technique d'Information (BTI) n° 389.

POLETTE R. (1984), « Unités pastorales 1983 en Rhône-Alpes ». Bulletin statistique DRAF Rhône-Alpes, 3<sup>e</sup> trimestre.